

Jean-Luc Mélenchon

De nombreux champs d'actions majeurs sont abordés, et c'est une exception : une politique d'adaptation des infrastructures face au changement climatique est articulée.

Les montants d'investissements sont souvent chiffrés, de même que certains objectifs opérationnels. Toutefois, la portée effective des leviers en termes d'impact carbone et d'emploi n'est guère abordée. La rencontre de possibles limites dans la mise en œuvre de leviers pourtant très disruptifs n'est pas évoquée, si ce n'est en creux, en insistant sur certaines problématiques bien connues, comme celle de la formation dans le domaine du bâtiment.

Trajectoire 2050

Jean-Luc Mélenchon spécifie les objectifs quantitatifs généraux qui sous-tendent les orientations développées : renforcer l'objectif de réduction des émissions à 65 % en 2030 par rapport à 1990, soit - 6 à - 7 % par an. La volonté d'inscrire la France dans une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement au plus près des 1,5 °C est soulignée.

Les objectifs sectoriels de réduction des émissions ne sont pas précisés, et les effets escomptés des différents leviers ne sont pas spécifiés.

Gouvernance

La transformation décrite advient grâce à la mise en place d'une planification : un « *Etat stratège* » coordonne une « *bifurcation écologique et sociale* » à travers un conseil « *de la planification écologique* ». Ce conseil fixerait les grands objectifs ensuite déclinés secteur par secteur par les acteurs privés et publics, en particulier les communes. Cette planification s'appuierait sur les leviers réglementaires, incitatifs (généralisation par exemple de l'indice de durabilité prévu par la loi anti-gaspillage votée en 2020), législatifs et d'investissements, dont des investissements publics massifs.

L'approche défendue décrit une politique ciblant l'adaptation aux impacts du changement climatique.

A l'échelle européenne, M. Mélenchon propose des mesures censées assurer l'avancée de la France vers ses propres objectifs (mise en place par exemple d'un « *protectionnisme écologique* »), tout en poussant à la généralisation de standards au moins équivalents en Europe.

Au plan international, la fin des accords commerciaux « *dont les conséquences affectent le climat et la biodiversité* » est évoquée, de même que le soutien aux initiatives telles que celles visant à la création d'un tribunal de justice climatique et environnementale, ou encore d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles.

Secteurs les plus émissifs

Industrie. Un « *plan de reconstruction industrielle* » est évoqué. Celui-ci porterait essentiellement sur la relocalisation de domaines présentés comme stratégiques (« *semi-conducteurs, médicaments, etc.* ») ainsi que de filières jugées cruciales pour la transition (« *recyclage des batteries, aciers nécessaires aux énergies renouvelables, aluminium, etc.* »), et enfin sur le développement d'une industrie de la réparation, du réemploi et de l'allongement de la durée de vie des biens. Les outils de construction et de mise en œuvre de ces objectifs ne sont pas mentionnés dans la lettre mais le programme du candidat donne quelques détails supplémentaires.

Transports. M. Mélenchon vise à favoriser le report modal de la voiture vers d'autres modes de transport (transports en commun, train, vélo), à réduire la part modale de l'avion, à développer le fret ferroviaire et fluvial et à réduire les distances parcourues par les personnes et les biens (limitation de l'étalement urbain, taxe kilométrique aux frontières pour le fret). Le développement

des infrastructures nécessaires à l'atteinte de certains des objectifs fixés (vélo, ferroviaire, bornes de recharge) est traité au travers d'un chiffrage des investissements dédiés. Une évaluation quantitative du mix des vecteurs énergétiques à mobiliser pour les véhicules automobiles restants est établie.

Bâtiments. Proposition d'un plan important de rénovation thermique globale, avec un objectif fixé à l'échelle nationale (700 000 logements par an) et une priorité mise sur les « *passoires thermiques* » (4,8 millions en 20 ans). Le manque actuel de main d'œuvre et de compétences est abordé avec l'allocation d'un budget dédié au traitement du problème.

Agriculture et alimentation. La nécessité d'une réduction de la part de protéines carnées est mise en avant. La transformation des modèles agricoles est évoquée : elle donnerait la priorité aux circuits courts, à la limitation de la taille des exploitations ainsi qu'à l'agriculture biologique. Les leviers mobilisés pour atteindre ces objectifs sont précisés ; ils relèvent de la commande publique dans le domaine de la restauration collective et de mesures de financement (reprises de dette, subventions) pour favoriser l'agriculture biologique.

Les impacts sur les modèles économiques agricoles et la gestion de ces impacts (rendements, revenus, installation, etc.) ne sont pas évoqués.

Evolution du système électrique

Jean-Luc Mélenchon propose de développer un mix électrique décarboné visant un objectif de 100 % d'électricité renouvelable en 2050. Le dimensionnement d'un tel système irait de pair avec une réduction de la demande totale en énergie du territoire de 40 %. Le mix électrique est décrit quantitativement, et donne une part très prépondérante à l'éolien à terre et en mer, ainsi qu'au photovoltaïque. Le développement du biogaz et d'autres sources d'énergies renouvelables (hydroélectricité, géothermie, etc.) est évoqué.

Les projections à long terme reposent sur les scénarios élaborés par RTE et Négawatt.

Cependant, les leviers permettant d'atteindre ces objectifs ne sont pas précisés, sauf pour les bioénergies (avec le doublement du fonds chaleur).

Les problématiques d'équilibre d'un système électrique reposant essentiellement sur les renouvelables sont essentiellement évoquées à travers une demande de consommation plus flexible qui pénalise les « *mésusages* ». L'approche décrite fait l'impasse sur le besoin d'interconnexions, de dispositifs de stockage et de pilotage, etc.

Les questions de rythme de déploiement et d'acceptabilité des infrastructures nécessaires ne sont pas mentionnées.

Energie hors électricité

La chaleur renouvelable est évoquée, à travers notamment le fonds chaleur.

Une mesure pouvant agir sur les acteurs des phases amont du système énergétique (extraction, fret, raffinage) est mise en avant : la création d'un traité international de non-prolifération des énergies fossiles. La question de l'évolution des infrastructures de distribution n'est pas évoquée, pas plus que celle des emplois des acteurs de ces filières.

Sobriété

La sobriété est présentée comme étant au cœur de la politique de décarbonation ; elle « *ne doit pas se faire au détriment de la production et reproduction des conditions matérielles d'existence garantissant une vie digne à chacun* ». Ceci renvoie à la nécessité d'établir des priorités entre les usages en opérant des choix politiques : « *Certaines activités nocives et polluantes devront décroître tandis que d'autres, socialement et écologiquement utiles, devront croître.* »

Plusieurs mesures concrètes poussent à la sobriété des usages à l'échelle des consommateurs : réduction des protéines carnées, suppression des « *consommations inutiles* » (exemple donné : les panneaux publicitaires numériques), augmentation de la durée de vie des biens, tarification progressive des consommations électriques des ménages.

En revanche, la réduction des flux physiques à l'échelle des secteurs et des filières économiques (dans la construction ou l'industrie, par exemple) n'est pas évoquée.

Usage des sols

Bien que l'exploitation de la biomasse fasse partie des leviers cités pour décarboner l'économie (bois énergie, biogaz), les contraintes de répartition de l'usage des sols entre biomasse énergie, biomasse alimentation, puits de carbone et les autres usages, notamment la construction, ne sont pas abordées. Il est toutefois précisé que le développement de la biomasse énergie ne mobilisera pas de terres dédiées exclusivement à cet usage.

Matériaux critiques

Deux leviers de réduction de l'empreinte matérielle de la France sont développés : augmentation des durées de vie des biens produits et développement du secteur de la réparation et du réemploi. Les risques liés aux approvisionnements stratégiques en matériaux ne sont cependant pas évoqués.

Emploi et formation

La thématique de l'emploi est abordée de manière spécifique pour deux secteurs seulement (rénovation du bâtiment et activités de réparation-réemploi), à travers la mention de plans de financement dédiés.

Aucune stratégie concernant de potentielles reconversions massives ou encore le redéveloppement de bassins d'emplois n'est cependant évoquée.

La nécessité de former tous les élèves et les étudiants aux enjeux d'énergie et de climat n'est pas abordée.

NB. La présente analyse critique porte strictement sur le contenu de [la lettre que Jean-Luc Mélenchon nous a transmise](#) afin d'expliciter la cohérence de sa stratégie de décarbonation. Cette analyse se réfère au prisme d'analyse utilisé par le Shift Project dans le cadre de son [Plan de transformation de l'économie française](#) (PTEF).

L'association des Shifters publie également [une analyse détaillée des programmes des candidats à la présidentielle](#), évaluant leur degré de compatibilité avec la Stratégie nationale bas carbone adoptée par la France.

Le PTEF, concentrant volontairement l'analyse sur les transformations pratiques recherchées, n'aborde de ce fait les questions de financement que de façon subsidiaire. Pour un éclairage sur ces questions de financement, voir en particulier [l'analyse des programmes proposée par l'Institut de l'économie pour le climat I4CE](#).